

# Les services hospitaliers du canton de Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Fachblatt für schweizerisches Anstaltswesen = Revue suisse des établissements hospitaliers**

Band (Jahr): **9 (1938)**

Heft 8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-806362>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Lavage de la vaisselle à la machine

Quelle qu'en soit la marque, le principe des machines à laver la vaisselle est toujours fondé sur deux opérations successives et bien distinctes. La première consiste à projeter, en vase clos, sur les objets à laver, une grande quantité d'eau chaude additionnée de lessive ou de soude, pour les débarrasser de tous les corps gras et des autres impuretés tout en les aseptisant. Ce jet est, en général, produit par une petite pompe électrique s'alimentant dans un bac placé au-dessous de la machine. L'eau projetée sur la vaisselle retombe dans le bac. On travaille donc en circuit fermé: la même eau — mais, bien entendu, filtrée à l'aspiration — de la pompe est, en plus, débarrassée des matières grasses par le trop plein de l'eau de rinçage — servant pendant toute la durée du lavage. Pour obtenir de bons résultats, il est indispensable que la température de l'eau dans le bac soit maintenue entre 65° et 70° C. En effet, en dessous de cette température, les corps gras ne seraient pas suffisamment dissous, et au-dessous, l'albumine des œufs, fromages, etc., se coagulerait et ne pourrait plus être enlevée que par grattage.

Quant à la deuxième opération, elle a pour but le rinçage définitif de la vaisselle lavée. A cet effet, un jet d'eau claire très chaude est projetée, pendant quelques secondes, sur les objets à laver et retombe dans le bac dont il maintient, à peu de chose près, la température initiale. Cette eau de rinçage doit avoir une température aussi rapprochée que possible de 100° C et en tout cas, pas inférieure à 90° C, sous peine que les objets rincés, sortant trop froids de l'appareil, des gouttes d'eau n'y demeurent adhérentes, ce qui nécessiterait une troisième opération — essuyage au torchon — qui, non seulement serait ennuyeuse et onéreuse, mais encore ferait perdre, en grande partie, au lavage mécanique de la vaisselle ses qualités incontestables de propreté et d'asepsie.

En somme, tout cela paraît fort simple. Et cela l'est, en effet, à condition de faire appel au concours de l'électricité car seule, la commande électrique de l'appareil, grâce à son inégalable souplesse, peut donner le maximum de satisfaction.

El. Corr.

## Les Services hospitaliers du canton de Vaud

Le mouvement philosophiques de la fin du siècle dernier de la Révolution transformèrent les idées sur l'assistance due par l'Etat aux malades. On reconnut la nécessité d'une saine hospitalisation. En 1810, le Conseil d'Etat demanda la création d'un hospice cantonal, d'un asile pour les aliénés et d'un établissement pour les incurables, en s'appuyant des considérations suivantes: „Un des genres de secours les plus efficaces pour les malades qui, à raison de leur pauvreté ou parce qu'ils ne sont pas à portée des moyens de guérison, souffrent et languissent, est de leur procurer un asile où ils puissent, gratuitement ou sous une légère rétribution, recevoir dans un local convenable une nourriture saine et les soins de médecins et de chirurgiens habiles.

„Il convient de fournir à la bienfaisance qui distingue les habitants du Canton un moyen de placer leurs dons d'une manière vraiment utile pour le soulagement des malheureux.”

L'Hospice cantonal contenait 100 lits destinés aux personnes atteintes de maladies graves dont le traitement est difficile, mais qui laisse un espoir de guérison.

Malgré son exiguité, l'Hôpital paraissait suffisant et l'Etat resta seul chargé de l'internement des malades jusqu'en 1840.

L'Hôpital ne répondant plus aux besoins de la population, le Grand Conseil, en 1874, décida de construire sur la propriété de l'Etat, au Calvaire, un hôpital de 200 lits avec quatre pavillons d'isolement.

L'Hôpital fut inauguré le 19 mars 1883. Il avait occasionné une dépense de frs. 1 774 384.—

Les demandes d'hospitalisation devenant toujours plus nombreuses et pressantes et le bâtiment de l'Hôpital cantonal inauguré en 1883 ne suffisant plus le Conseil d'Etat et le Grand Conseil entreprirent, dès 1916, la construction des divers bâtiments qui, à l'heure actuelle, placent notre Hôpital cantonal au premier rang des établissements hospitaliers du pays.

La Maternité et la Clinique infantile furent édifiées en 1916. Ces bâtiments abritaient 195 malades.

A cette époque, la Maternité fut appelée le joyau de nos cliniques.

Le Pavillon Bourget, destiné au service de médecine tuberculeux et dont l'ouverture était prévue pour le printemps 1917, ne put, à cause des difficultés d'approvisionnement en charbon, être ouvert qu'en juillet 1918. A cette époque il fut utilisé pour les convalescents de la grippe.

Ce n'est qu'en mai 1919 qu'il fut affecté à sa destination réelle.

En mai 1931 eut lieu l'inauguration de l'Hospice Sandoz, destiné au traitement des personnes atteintes de maladies chroniques ou incurables. Cet édifice put être construit grâce à la générosité du M. E.-D. Sandoz-David et de ses fils dont la donation était de Fr. 500 000.—

En même temps que l'inauguration de ce bâtiment eut lieu celle des pavillons d'isolement de la commune de Lausanne.

Le Grand Conseil dans sa séance du 26 novembre 1929 prenait acte de la donation de un million de francs faite par la S. A. Nestlé. L'Hôpital Nestlé a été ouvert le 15 mai. Enfin, le 5 mai 1937, le Conseil d'Etat inaugurerait l'Hôpital Guillaume Rossier, annexe de la Maternité.

L'Hôpital cantonal dispose actuellement de 1152 lits répartis comme suit: Grand bâtiment 521; Pavillon B 20; Pavillon C 26; Pavillon Bourget 40; Hospice Sandoz 112; Maternité 106; Clinique infantile 89; Pavillon d'isolement 56; Hôpital Nestlé 138 et Hôpital G. Rossier 44.

En 1934 l'Hôpital cantonal a soigné 6533 malades. Le nombre des journées de malades a atteint 315 844. Les dépenses se sont élevées à frs. 1 837 884.—

En 1935 le nombre des malades soignés a été de 7306, représentant 282 998 journées. Dépenses frs. 2 019 331.—

En 1936, 7512 malades, 329 121 journées de malades. Dépenses 2 082 012 francs.

En 1937, 9237 malades, 324,461 journées de malades. Dépenses 2 226 997 francs.

On peut se rendre compte de l'intérêt que portent nos autorités exécutives et législatives à toutes les questions relatives à l'hospitalisation. Rien n'est négligé pour venir en aide à nos malades à quelles conditions sociales qu'ils appartiennent.

F. d'A. Vevey.